



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 19/04/2023

AIDE D'URGENCE AUX ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART TERRITORIALES EN HAUTS-DE-FRANCE

L'enseignement supérieur culture est dispensé en France par 99 établissements, dont 43 écoles supérieures d'art plastiques de statuts différents : 10 écoles nationales et 33 écoles territoriales. Financées très majoritairement par les collectivités locales, les 33 écoles supérieures d'art territoriales forment environ 8400 étudiants et délivrent des diplômes nationaux portant grade universitaire. Ces établissements relevant principalement des collectivités locales bénéficient à ce titre d'un soutien financier du ministère de la Culture qui représente en moyenne environ 11 % de leurs ressources globales.

Les écoles supérieures d'art territoriales connaissent aujourd'hui d'importantes difficultés financières, notamment en raison de l'inflation et dans certains cas d'une baisse des contributions des collectivités locales.

Afin de répondre à ces difficultés urgentes, Rima Abdul Malak, ministre de la Culture, a annoncé mardi 28 mars 2023 une enveloppe de 2 M€ de crédits supplémentaires, ce qui représente une augmentation significative de 14 % de la dotation globale à ces établissements.

Pour la région Hauts-de-France, dans laquelle le soutien financier du ministère de la Culture à ces écoles est en moyenne de 21% de leurs ressources globales, cette aide d'urgence s'élève à 195 K€ et concerne les quatre écoles supérieures d'art territoriales : l'ESAD Amiens (80), l'ESAC Cambrai (59), l'ESA Dunkerque-Tourcoing (59), et l'ESAD Valenciennes (59).

Depuis l'automne 2022, Hilaire Multon, directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France a engagé, à la demande de Georges-François Leclerc, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, une concertation régionale associant les directrices et directeurs et les présidentes et présidents afin de garantir l'offre de formation régionale dans les champs des arts plastiques et du design.

Contact presse

DRAC Hauts-de-France

Juliette Guépratte

Tél : 06.67.83.12.52

Mél : juliette.guepratte@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr/fr/Regions/DRAC-Hauts-de-France

Dans la continuité de cette démarche volontaire de la part de l'État, la DRAC des Hauts-de-France engage sans délai un dialogue avec les collectivités territoriales afin de répartir efficacement l'effort financier que représente cette aide d'urgence, en lien avec les autres financeurs publics et en accordant une attention particulière aux établissements où l'effort public par étudiant est le moins élevé.

La Direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France est spécialement attentive à la situation de l'ESAD de Valenciennes (59).

La question de la soutenabilité financière de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) demeure entière en 2024. Depuis 2012, le niveau d'intervention de l'État à l'ESAD de Valenciennes a cru de + 52% portant la part totale de l'État au fonctionnement et aux projets à 24% (la moyenne nationale se situe autour de 11%). Dans le cadre du plan de soutien aux Écoles d'art, le ministère de la Culture a décidé une aide de 60 000 euros fléchée vers l'ESAD Valenciennes qui sera pérennisée. Cette mesure avait été annoncée par le Directeur régional des affaires culturelles dès le Conseil Administration de l'EPCC de l'ESAD, tenu lundi 27 mars 2023.

La priorité de la ministre de la Culture est à court terme d'abord de s'assurer que tous les étudiants inscrits à l'École Supérieure d'Art et de Design de Valenciennes puissent poursuivre leur formation diplômante, les ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ont à cette fin prolongé la capacité à l'ESAD de Valenciennes à délivrer des diplômes nationaux aux étudiants engagés dans un cycle.

Contact presse

DRAC Hauts-de-France

Juliette Guépratte

Tél : 06.67.83.12.52

Mél : juliette.guepratte@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr/fr/Regions/DRAC-Hauts-de-France